



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1961

Assemblée générale de l'Association foncière urbaine libre 35 rue Paul Chenavard à Lyon 1er -
Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées et de la Vie des Elu-es

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 20 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1961 - ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE 35 RUE PAUL CHENAVARD A LYON 1ER - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DES ELUES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

La Ville de Lyon est membre de l'Association foncière urbaine libre 35 rue Paul Chenavard à Lyon 1^{er}.

Cette association syndicale libre a pour objet la gestion, l'entretien, la réfection, le remplacement, la reconstruction et le fonctionnement des espaces et équipements d'intérêt collectif communs dont elle a la charge.

Elle assure également la répartition des dépenses de gestion, de réparation et d'entretien entre les membres de l'association ainsi que des opérations financières, mobilières et immobilières.

II- Propositions :

L'Association se compose de tous les propriétaires de volumes au sein de l'ensemble immobilier et se réunit en Assemblée générale.

Chaque volume est représenté au sein de l'Assemblée générale par un seul représentant.

La Ville de Lyon en tant que propriétaire d'un volume au sein de cet ensemble immobilier est membre de droit de l'association et dispose d'un siège au sein de l'Assemblée générale.

Par délibération n° 2020/114 du 28 septembre 2020, vous avez désigné Monsieur Raphaël MICHAUD pour représenter la Ville de Lyon au sein de l'Assemblée générale de l'Association foncière urbaine libre 35 rue Paul Chenavard à Lyon 1^{er}.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de procéder au remplacement de Monsieur MICHAUD au sein de l'Assemblée générale de l'Association foncière urbaine libre 35 rue Paul Chenavard à Lyon 1^{er}.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lyon n° 2020/114 du 28 septembre 2020 ;

DELIBERE

- 1- Madame Sophia POPOFF est désignée en remplacement de Monsieur Raphaël MICHAUD en tant que représentante titulaire de la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'Association foncière urbaine libre 35 rue Paul Chenavard à Lyon 1^{er}.
- 2- La représentante de la Ville de Lyon désignée par l'assemblée délibérante est autorisée à donner mandat à un agent de la Ville pour la représenter en cas d'absence.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET